55B2883
552.028.839 RCS Paris

2001 - 1303
RG 2001-73597

Tribunal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
15 OCT. 2001
67191

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Copie certifiée
conforme le
15 OCT. 2001
Le Greffier

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

la société BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES

Nommons :M DIDIER KLING

demeurant : M Jacqs ZAKS
M Remy TABUTEAU

en qualité de commissaire aux apports .

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 11. 10. 2001

Le Greffier,

Le Président du Tribunal,

G. COSTES